

François de Sales, qui prédit sa vocation et eut voulu la cultiver lui-même, si Dieu lui en eût laissé le temps. Elle fut développée par saint Vincent de Paul qui après avoir été le directeur de M. Olier demeura, son ami dévoué, l'assista à son lit de mort et se montra comme un second père pour sa compagnie naissante.

M. Olier est surtout connu en France comme instituteur du clergé, auquel il a donné, dans la réforme et l'administration de la grande paroisse de St-Sulpice d'admirables exemples de zèle pastoral, mais à la sanctification duquel il a encore plus contribué en fondant l'œuvre capitale des grands Séminaires. Au Canada, personne n'ignore la grande part qu'il a prise, de concert avec M. de la Dauversière, à la fondation de Montréal, dans laquelle il avait surtout en vue l'évangélisation des Indiens. C'est lui aussi qui, presque au moment de mourir, envoya, sur les instances de M. de Maisonneuve les premiers prêtres de sa Compagnie pour subvenir aux besoins spirituels de la colonie.

La cause de béatification de M. Olier doit, en raison de ces circonstances, s'instruire simultanément à Paris et à Montréal. Les procédures viennent de commencer ici, le mercredi 10 décembre fête de N. D. de Lorette, par l'érection à l'Archevêché, du tribunal canonique. Elles se continueront, aux cours de l'année prochaine, par l'examen des témoins, appelés à déposer sur les vertus héroïques du serviteur de Dieu, son renom de sainteté et les grâces surnaturelles attribuées à son intercession.

Le succès de cette cause, s'il entrait dans les desseins de la divine Providence, ouvrirait une nouvelle source de grâces à l'Eglise du Canada que M. Olier a tant aimée et pour laquelle il eût voulu, si on lui eût permis, venir travailler et mourir. Beaucoup d'âmes pieuses voudront donc sans doute s'y intéresser dans leurs prières. On recevrait avec grande reconnaissance toutes les communications utiles à l'instruction de la cause. Tels seraient des exemples de faveurs, spirituelles ou temporelles, dont on se croirait, pour de sérieuses raisons, redevable à l'intercession de M. Olier, ou simplement, des habitudes de dévotion privée, que l'on pourrait citer comme signes manifestes du renom de sainteté, dont il est en possession. Toutes les données de ce genre sont soumises au jugement de la congrégation des Rites, qui leur fait subir, comme on le sait, une discussion des plus rigoureuses.